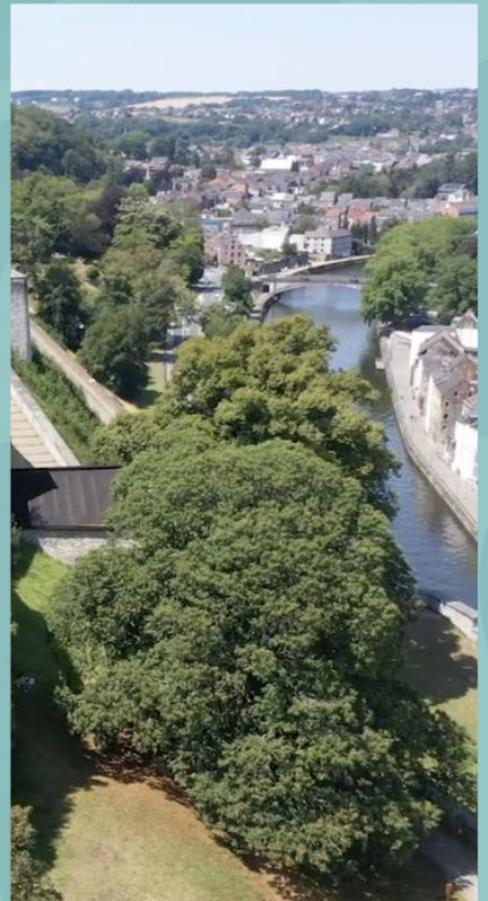


Périodique Trimestriel  
Jul, Aou, Sep 2023  
Bureau de dépôt de Jambes

  
PB-PP /B 68335  
N° D'agrément  
P405022

## FÉDÉRATION ROYALE DES MILITAIRES À L'ÉTRANGER 78ÈME SECTION "GEORGES ATTOUT" NAMUR & ENVIRONS

 [frme-namur.be](mailto:frme-namur.be)  [FRMESectionNamurEnvirons](https://www.facebook.com/FRMESectionNamurEnvirons)  [info@frme-namur.be](mailto:info@frme-namur.be)





# SOMMAIRE

Composition du Comité	2
Mot du Comité	3
Où était notre drapeau ?	4
Cotisations, Indemnités et Primes 2024	5
Relais de l'Urne Provinciale	6
Le BBQ des Vacances	8
Nos sponsors	10
Anniversaires	12
Tarif de l'Équipement	14
Femme de Soldat	15
Pavillons de notre Marine	16
Visite chez les « Loups Verts »	18
Coordonnées bancaires	20



# Composition du Comité

## Président :

Monsieur Eric DUMEUNIER  
Rue Gustave Defnet 7/1  
5000 Namur  
GSM : 0474/29 71 85  
E-mail : [president@frme-namur.be](mailto:president@frme-namur.be)

## Vice-Président :

Monsieur Claude DURIEUX  
Avenue du Gouverneur Bovesse 110/0021  
5100 Jambes  
GSM : 0479/92 05 96  
E-mail : [vice-president@frme-namur.be](mailto:vice-president@frme-namur.be)

## Secrétaire :

Monsieur Roland DEGALLAIX  
Chaussée de Liège 80 Bte 13  
5100 Jambes  
GSM : 0496/68 19 93  
E-mail : [secetaire@frme-namur.be](mailto:secetaire@frme-namur.be)

## Trésorier :

Madame Irène WORONSKY  
Rue Edouard Binamé 31  
5170 Bois de Villers  
GSM : 0473 82 53 41  
E-mail : [tresorier@frme-namur.be](mailto:tresorier@frme-namur.be)

## Porte-drapeau :

Monsieur Marcel DUPUIS  
Rue de Sardanson 74  
5004 Bouge  
GSM : 0478/73 12 10  
E-mail : [portedrapeau@frme-namur.be](mailto:portedrapeau@frme-namur.be)

## Commissaire :

Monsieur Pierre LECOMTE  
Rue Saint Mort 53  
5351 Haillot  
GSM : 0497 19 08 37  
E-mail : [commissaire48@frme-namur.be](mailto:commissaire48@frme-namur.be)

## Commissaire :

Monsieur Jean-Marie MEUNIER  
Cité Germinal Camélia 12  
5002 St Servais  
GSM : 0496/90 49 13  
E-mail : [commissaire46@frme-namur.be](mailto:commissaire46@frme-namur.be)

## Commissaire :

Monsieur Luc PREUDHOMME  
Rue de Falisolle 77  
5060 Sambreville  
GSM : 0494/63 08 55  
E-mail : [commissaire57@frme-namur.be](mailto:commissaire57@frme-namur.be)

## Commissaire :

Monsieur Charles STEVENS  
Rue Winston Churchill 205  
4020 Liège  
GSM : 0475/29 20 62  
E-mail : [commissaire53@frme-namur.be](mailto:commissaire53@frme-namur.be)

## Pour rappel : ATTENTION

Les réunions se tiennent le 2<sup>ème</sup> jeudi de chaque mois à la **Maison Jamboise. Avenue Jean Materne 162** (entrée, à coté de la bibliothèque de Jambes). Les réunions sont ouvertes à toutes et à tous accueil à partir de 14 Hr 15 début de la réunion 14 Hr 30.

Si le 2<sup>ème</sup> jeudi tombe un jour férié, **la réunion sera avancée d'un jour donc elle aura lieu le deuxième mercredi du mois.**

Attention les dates peuvent changer en fonction des mesures du moment.

## Le Mot du Comité

Bonjour à toutes et à tous,  
Chères amies, chers amis,

Chaque année, le retour de l'été est attendu avec impatience. C'est le temps des rencontres, du plaisir, du repos. Le voici et depuis ce 21 juin, nous avons le bon temps avec nous, réjouissons nous. Nous vous souhaitons de passer un bel été.

L'an prochain sera l'année du 90ème anniversaire de la création de notre section. Que pourrions nous faire pour fêter cela ? Nous envisageons un voyage de 5 jours en Allemagne. D'autres projets ? Et vous, que voudriez-vous ? Vos suggestions sont attendues si possible par email à l'adresse courriel suivante : [info@frme-namur.be](mailto:info@frme-namur.be)

Fin juin, notre section compte 18 nouveaux adhérents depuis le début de l'année ce qui porte le nombre total des membres faisant partie de notre section à 323, pour la majorité en ordre de cotisation. Si vous êtes en possession de votre carte de membre 2023, vous êtes en ordre. Vous avez un doute concernant la cotisation de cette année, n'hésitez pas à prendre contact avec notre trésorière, ses coordonnées sont inscrites sur la page précédente.

A l'heure d'écrire ces lignes, seule une petite trentaine de membres ne sont pas à jour. S'ils souhaitent toujours faire partie de notre grande famille, nous les invitons à régulariser leur situation en versant le montant de la cotisation annuelle 2023 sur le compte BE90 0000 7933 9532.

Nous vous souhaitons une bonne lecture.

Au plaisir de vous revoir  
Merci de votre fidélité  
SEMPER CUSTODIA

Votre Comité



## Où était notre Drapeau ?

### Avril :

Dimanche 02	Rochefort	En mémoire du Lieutenant Thierry LOTIN Cérémonie d'hommage aux 10 paras assassinés à Kigali
Jeudi 06	Flawinne	
Samedi 15	Yves-Gomezée	Commémoration du 80ème anniversaire du Lancaster englouti
Dimanche 16	Hannut	Hommage aux soldats belges qui ont perdu la vie
Vendredi 28	Dinant	Cérémonie de Commémoration du 08 Mai 1945
Dimanche 30	Saint-Aubin	78ème anniversaire de la fin de la guerre 40-45

### Mai :

Jeudi 04	Rebecq	Commémoration de victoire alliée sur le nazisme
Samedi 06	Fosses-la-Ville	Mémorial V-Day
Dimanche 14	Haut-le-Wastia	Commémorations à Haut-le-Wastia
Mardi 16	Anhée	Hommage au Lieutenant de WISPELAERE
Samedi 20	Namur	Relais de l'Urne Provinciale

### Juin :

Dimanche 04	Temploux	Cérémonies Commémoratives de Temploux
-------------	----------	---------------------------------------



Vous pouvez retrouver tous les reportages photographiques sur notre site web, via le lien suivant :  
<https://frme-namur.be/galerie/>

## Cotisation, Dotation et Indemnité 2024

Suite à l'Assemblée Générale du samedi 13 Mai 2023 à BRUXELLES, le prix des cotisations est fixé l'an prochain à **15 €** pour les résidents en Belgique, **20 €** pour les résidents en Union Européenne et pour les résidents hors Europe la cotisation annuelle est de **27.50 € à régler SVP entre le 1er janvier et le 31 mars 2024 au plus tard**, sur le compte de la section.

**IBAN : BE90.0000.7933.9532**

**BIC : BPOTBEB1**

### Dotation de Naissance :

Pour tous les membres de la section quelque soit le statut, à condition d'être membre depuis au moins 365 jours et avoir réglé 2 cotisations.

Contre fourniture d'une preuve de paiement une somme maximale de 50 € sera remboursée aux parents. Un extrait d'acte de naissance, délivré sur papier libre par l'administration communale, doit accompagner la preuve de paiement endéans les 90 jours qui suivent la naissance.

### Indemnité de Décès :

Un extrait d'acte de décès, délivré sur papier libre par l'administration communale, doit accompagner la demande « indemnité de décès » endéans les 90 jours qui suivent le décès. La somme est remise par la section à la personne physique qui a réellement supporté les frais de funérailles.

Après 5 ans d'affiliation	50 €
Après 10 ans d'affiliation	75 €
Après 15 ans d'affiliation	100 €
Après 20 ans d'affiliation	125 €
Après 25 ans d'affiliation	150 €

La famille qui le souhaite peut acquérir via la section une plaque tombale.



Plaque rectangulaire en plastique rigide  
Prix : 13 €



Plaque métallique émaillée en losange  
Prix : 20 €

## Relais de l'Urne 2023

C'est par une belle journée ensoleillée que se déroule cette année, le 20 mai 2023, la Cérémonie du Relais Provincial de l'Urne.

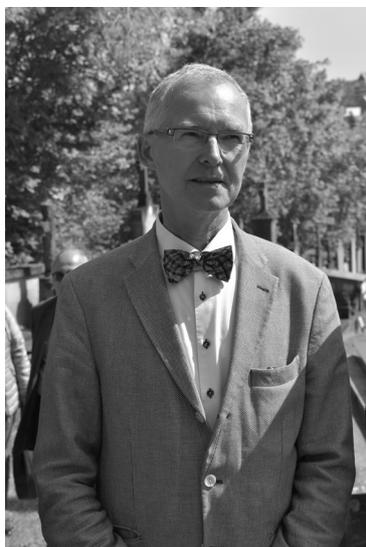
Cet événement est rehaussé par la présence de plusieurs personnalités Namuroises civiles, militaires, religieuse et du fils de René Bemelmans, Monsieur Philippe Bemelmans, les porte-drapeaux, et Présidents d'autres Associations Patriotiques.

La cérémonie commence par la mise en place des porte-drapeaux sous la direction de Monsieur Claude Durieux, Vice-Président de la Section FRME-Namur, précédé de ceux-ci, les personnalités et le public entrent dans le cimetière de la Plante pour se rendre auprès de la Tombe du Sergent George Attout, qui pour rappel est tombé au Champs d'Honneur lors du premier conflit mondial. La mise en place effectuée, notre Président de Section FRME-Namur, Monsieur Éric Du-meunier prend la parole, remercie toutes les personnes pour leur présence et profite de son allocution pour mettre l'accent sur le devoir de mémoire.



La suite de la commémoration est pour rendre hommage à notre membre défunt, Monsieur René Bemelmans, ancien militaire de carrière, il servit dans les Forces Belges en Allemagne au sein de plusieurs unités. Il est demandé une minute de silence en sa mémoire ainsi qu'à nos membres décédés. Après cet instant de recueillement, il est demandé au Fils de Mr Bemelmans de s'avancer pour verser la terre prélevée près de la tombe de son père dans l'Urne de notre Section et le 07 octobre sera déposée dans le socle de notre Monument National FRME-KFMB à Bruxelles. Monsieur le Doyen Principal, Bruno Dekrem s'avance afin d'y prononcer quelques mots de circonstance et de bénir l'Urne de notre Section. Il est donné après cela, la parole à plusieurs personnalités : Mme Gwenaëlle Grovonius, Députée Wallonne Mr Jean-Marc Van Espen, Député-Président de

la Province de Namur et le Lieutenant-Colonel Xavier Van de Werve de Shilde, Commandant Militaire de la Province de Namur.

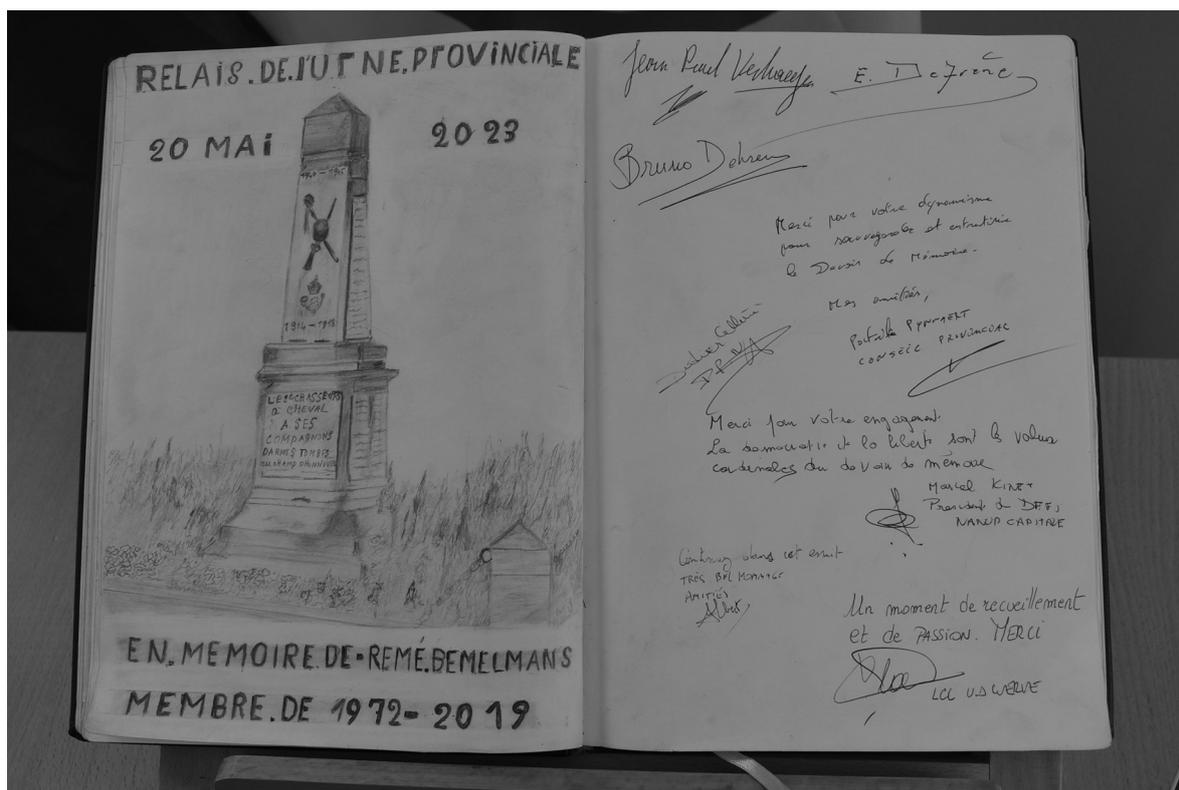


Toute cette partie du cérémonial terminée, notre Président, Mr Éric Dumeunier invite les personnalités à déposer les gerbes de fleurs au pied de la tombe du Sergent Attout, suivi du Last Post et de notre Hymne National.



Avant de quitter ce moment de cérémonie, notre Président a remis au Commandant de Province un cadeau souvenir en remerciement pour son aide durant sa fonction, qu'il quittera avant la fin de l'année.

Pour terminer, les personnes présentes sont invitées à rejoindre notre local de l'Interfédéral à Jambes afin de prendre le verre de l'Amitié, de signer le Livre d'Or.



Le tout s'est passé dans la convivialité, le recueillement et la fraternité. Pour finir n'oublions pas nos Dames de la Section pour leur dévouement à la préparation de la très appréciée réception. Au plaisir de se revoir l'an prochain.

Un membre d'Assesse

## Barbecue des Vacances

C'est par une belle météo que la « Section Namuroise de la FRME » s'est donnée rendez-vous pour le « Barbecue des Vacances » le samedi 17 juin 2023.

Dès le matin, le comité s'active pour la mise en place de cette journée festive afin d'accueillir les personnes dans de bonnes conditions.



Fin de matinée, le tout étant en place, les premiers invités arrivent et sont accueillis par notre Président, Mr Éric Dumeunier qui les dirige vers la salle de réception où est servi par les membres du Comité, l'apéritif Maison de bienvenue. Durant cela, une équipe de cuistots motivée et organisée s'affaire pour la cuisson des mets. Ceci étant effectuée, les invités sont demandés à venir prendre possession de leur repas, soit de viandes ou soit de poissons, servi avec crudités et le tout accompagnés de diverses boissons. Pour compléter le menu, l'incontournable dessert est de mise.



Le restant de la journée se passe dans la bonne humeur, la convivialité et la fraternité.

Pour finir, un bravo à tous les membres du Comité qui ont œuvré à la réussite de cette belle journée.

Rendez-vous l'an prochain pour un nouveau et beau moment de retrouvailles.



**OLTS**  
Technicien pellets  
Entretiens  
Dépannages 7J/7  
Agrée Edilkamin

  
EDILKAMIN

0495/15.33.52

*de Salon  
de coiffure Lindi*

Ouvert tous les jours de 9h00 à 20h00  
Avec et sans rendez-vous - 0499 87 43 83  
0487 28 67 57  
Boulevard de Merckem 41 - 5000 Namur  
@salondecoiffurelindi



Scan me



*Jessica*  
Coiffure.

**DAMES - HOMMES - ENFANTS**  
**081/30 12 14**

**OUVERTURE**  
lundi au vendredi 10h - 19h  
samedi 9h - 18h

Av. Gouverneur Bovesse 110,  
5100 Jambes

À 20 m du rond-point  
Joséphine-Charlotte





## DEBOUCK LAURENT

WEB DEVELOPER



+32 479 61 10 50



INFO@DEBOUCK-LAURENT.BE



RUE DU MONCIA 1C - 5150 FLORIFFOUX



DEBOUCK-LAURENT.BE

# PEPU

Logo\_  
Print\_  
Web\_

**PEPUP\_SRL**  
Rue des Grêlons 35  
5580 Montgauthier

BE47 1030 7102 4680  
BE0759.919.279

+32 497 53 62 19  
mathieu@pepup.be  
**www.pepup.be**

# y'hello\_

# Nous souhaitons un joyeux anniversaire à

## AOUT

- 1 MERGEAI Hélène, MONIN Josiane, MERCIER Marc
- 2 DURET Patrick, DURIEUX Didier
- 6 MESSENS Gérard
- 7 DORMAL Guy, ISTACE Quentin, WILMART Christopher
- 8 VAN der STRAETEN Paule, HUBERT Alain, SERVAIS Claude
- 9 MATHET Jean-Luc
- 11 STEVENS Charles
- 13 DELBASCOURT Claudine, SORNASSE Philippe
- 14 BASSO Attilio
- 15 TILMANT Daniel
- 16 HOUGARDY Marcy, JANSSENS Claude, TRUFIN Raymond
- 20 DESPRET Bruno, THEVENOT Xavier
- 21 ROLAND Léon
- 23 CAMBAS Josiane, DOYEN Jean-Marie, MABILLE Raymond
- 24 MASSOIN Dany
- 25 CHYZY Louis
- 26 FOCKE Christophe, VANDEZANDE Luc
- 27 FONTAINE Vincent
- 28 PEERENBOOM Margueritte
- 29 RENIER Maurice
- 31 DELVAUX Christian, ROCK John

## SEPTEMBRE

- 3 HUBERT Miguel
- 4 LOIX Denise, TRIFFOY Claude, VERHAEGEN Jean-Pol
- 6 PATTYN Roger
- 7 COLLET France
- 9 DEFRENNE Emile, LEVECQ Guy
- 10 WILLEMS Eliane
- 13 DUMONT Jean
- 15 VANHAMME Josse
- 16 GOSSIAUX Francis
- 18 SCHEPMANS Solange, DEVILLE Patrick
- 20 DAHIN Michaël, de PREUD'HOMME d'HAILLY de NIEUPORT Christian
- 23 WOOS Nadine
- 25 JOURDAIN Didier
- 26 WOUTERS Guy
- 27 BAUVAL Myriam, JAMIN Jean-Pierre, MASY Claude
- 28 MEUNIER Francine, DEBOUCK Laurent

# OCTOBRE

- 2 DUMEUNIER Eloïse, GHENNE Christophe, RENARD André
- 3 DEVILLE Jean
- 5 CARPENTIER Benoit
- 7 SAINTHUILE Jean-Yves
- 8 MARLY Alain
- 10 DEGRAEVE Myriam
- 11 D'AMBROSIO Alain, PUCHALA Daniel
- 13 DURIEUX Christelle
- 14 CHARLES fortuné
- 15 DELLIS Robert, VANDERLINDEN Patrick
- 17 WHISMAN Matthew
- 21 BISCHOP Joseph, MARTELEUR Frédéric
- 22 DURVIAUX Alain



## **TARIF de l'Équipement F.R.M.E.**

### **Tenue F.R.M.E. via notre niveau national :**

Insigne de boutonnière (membre)	04.00 €
Insigne de béret	13.00 €
Badge de poche (feutre)	06.00 €
Cravate	16.00 €
Épingle de cravate	07.00 €
Béret F.R.M.E.	15.00 €

### **Pour les membres du comité :**

Brassard F.R.M.E.	17.00 €
Etoile dorée ou argentée	01.00 €

### **Tenue F.R.M.E. via notre section :**

Chemise manche longue	33.00 €
Chemise manche courte	30.00 €
Anorak	95.00 €
Porte écusson avec écusson	14.00 €

### **Divers via notre niveau national :**

Plaque tombale « A notre frère d'armes »	13.00 €
Crest F.R.M.E.	28.00 €
Autocollant F.R.M.E.	00.50 €
Miniature du Monument National	20.00 €
Plaquette FRME en émail	20.00 €
Margueritte des prés	3.00 €

### **Divers via notre section :**

Polo manche courte	23.00 €
Veste polaire	35.00 €
Casquette	9.00 €
Clé USB (32 Giga)	12.00 €
Mug	8.00 €
Verre à spiritueux	6.00 €
...	

Vous pouvez également obtenir une version informatique avec photo et description du matériel vendu, sur simple demande adressée à [info@frme-namur.be](mailto:info@frme-namur.be)  
Une copie papier est mise à disposition lors de nos réunions mensuelles et activités trimestrielles.

Toutes demandes de matériel doivent être adressées à notre secrétaire  
Roland DEGALLAIX par : Email [secetaire@frme-namur.be](mailto:secetaire@frme-namur.be)  
GSM 0496 68 19 93

Le paiement doit être effectué sur le N° de compte de la section

**IBAN : BE 90-0000-7933-9532**  
**BIC : BPOTBEB1**

Les éventuels frais de port seront à charge du demandeur.  
Ces prix sont en fonction de ceux du fournisseur, donc susceptibles d'être modifiés sans avertissement.

## Femme de soldat....

Drôle de vie qu'être femme de soldat... et pourtant ... Il n'y a rien d'ordinaire à cela, mais quelle vie !!! ...

Une femme de soldat doit être à part pour accepter ce que d'autres femmes n'imaginent même pas ...

Une femme de soldat sait gérer les imprévus car elle doit souvent faire face seule aux problèmes que beaucoup connaissent en couple ...

Que ce soit un enfant malade, des factures ou une panne de voiture ...

Une femme de soldat doit vivre avec son téléphone ... au cas où ...

Elle sait attendre pour ces quelques minutes échangées avec celui qu'elle aime lorsqu'il est à des milliers de kilomètres d'elle ...

Elle sait profiter de chaque instant passé à côté de lui ... et redoute ses départs au milieu de la nuit ...

Pour une femme de soldat, quand on lui dit "voyager", elle pense à ces pays qu'elle n'a jamais vu mais qu'elle connaît trop bien ... Kosovo, Liban, Afghanistan, Côte d'Ivoire, ... les yeux fermés elle les retrouve sur une carte ...

Une femme de soldat est fière !!! ... surtout lorsque son homme porte cet uniforme impeccablement repassé et dont elle ajuste le col avec amour ...

Une femme de soldat connaît ... elle connaît les noms et surnoms de ceux que son homme appelle "frères d'armes" ... et pourtant, elle ne les a peut-être jamais vu qu' en photos ...

Une femme de soldat peut être dangereuse !!! ... ne manquez jamais de respect à cette nation qu'elle aussi a, à sa façon, juré de protéger !!! ... et ne vous en prenez jamais à son militaire, car de douceur elle passera à lionne et il vous en coûtera !!!

Une femme de soldat a une très bonne mémoire ... en effet, il en faut pour ne pas oublier ce qu'il faut mettre dans ce colis qui part au bout du monde !!

Une femme de soldat ne porte pas de médailles ... il n'y a pas de parades ou de réceptions pour elle ... de toute façon elle n'en a rien à faire !!! ... sa plus belle décoration est dans son cœur et porte déjà l'uniforme ...

Une femme de soldat est belle ... les cheveux au vent ou attachés simplement, peu ou pas de maquillage ... sans se négliger, elle est naturelle ... et magnifique ...

Une femme de soldat est souriante ... elle tentera d'être toujours radieuse et enjouée ... devant les autres couples, elle ne se plaindra jamais !! ... par fierté peut-être ou parce qu'elle sait qu'on ne pourra pas comprendre cette vie si particulière ...

Ce n'est que le soir venu ... quand elle sera seule assise sur le bord d'un grand lit vide ... lorsque ces éternelles questions reviendront ..."où est-il ?" ... "que fait-il ?"... "a-t-il faim ?"... "a-t-il froid ?" ... seulement là elle laissera couler ses larmes sur sa solitude ... mais restera digne !!!

Et si le destin en décidait ... et si un jour elle devait se tenir debout face à ce cercueil recouvert du drapeau national ... et si un ultime hommage devait être rendu à celui qu'elle a aimé ... Elle resterait droite et fière !!! ... parce qu'elle sera à jamais ... femme de soldat !!!

## NOUVEAU PAVILLON POUR NOTRE MARINE

"En raison des problèmes urgents d'équipage au sein de la marine, une solution a été recherchée dès le début de 2019 pour équiper les navires auxiliaires qui n'ont pas de fonction de combat, entre autres en enquêtant de manière approfondie sur le statut des navires auxiliaires de la marine.

Il a été constaté qu'il existe en effet plusieurs mentions dans la réglementation belge. Cependant, ce terme est défini ou décrit ou expliqué dans un exposé des motifs.

Cependant, les navires auxiliaires de la marine se distinguent des navires de guerre en ce qu'ils ne doivent pas nécessairement avoir un équipage complet, soumis aux règles de la discipline militaire, comme l'exige l'article 29 de la Convention de 1982 (Convention des Nations Unies sur le droit de la mer) pour les navires de guerre.

Le code maritime belge, introduit par une loi du 18 mai 2019, régit la notion de puce électronique belge comme "un navire utilisé par une personne morale belge de droit public... à des fins... militaires." Avec quelques modifications législatives, le navire auxiliaire en Marine pourrait être inclus dans ce cadre. La Marine a donc pris l'initiative d'un avant-projet de loi modifiant le code maritime belge concernant les navires de commandement belges, par la suite, le projet a été soumis en tant que projet de loi par les voies établies, ce qui a finalement abouti à la loi du 18 juin 2020.

Les navires de commandement belges sous commandement opérationnel du ministère de la Défense peuvent avoir un équipage militaire, civil ou mixte.



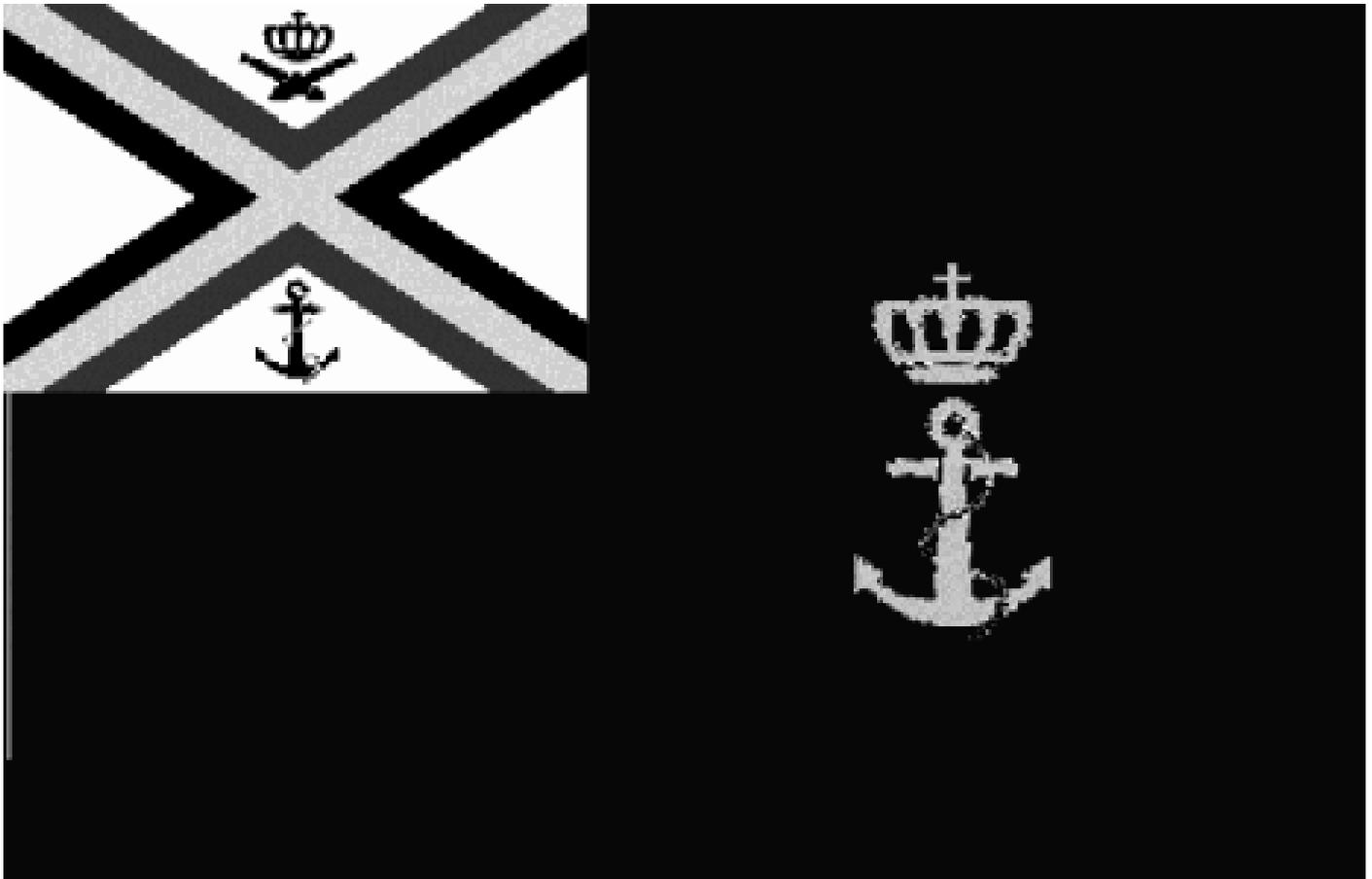
Drapeau de la Composante Marine.

Le nouveau pavillon de la marine n'est prévu que pour les "navires de commandement belges sous le commandement opérationnel du ministère de la Défense", qui comprend les navires auxiliaires de la marine. Ce drapeau se distingue expressément des navires de guerre belges, qui ne battent que le drapeau existant de la marine.

La couleur principale de ce nouveau drapeau est le bleu marine, qui est également utilisé pour les drapeaux amiraux belges. La conception de ce drapeau a été inspirée du drapeau des navires britanniques de la Royal Fleet Auxiliary. L'explication est l'alliance de la marine belge avec la Royal Navy, faisant référence à la Royal Navy Section Belge pendant la Seconde Guerre Mondiale.

Dans le cadran supérieur gauche se trouve le drapeau de la composante navale, qui souligne le lien avec la marine belge. Au centre de la moitié droite du drapeau se trouve une ancre enlacée par une corde surmontée d'une couronne royale, toute en argent. Ces symboles apparaissent également dans le drapeau de la composante navale.

Le rapport hauteur/largeur (ou ratio) est, comme pour le drapeau de la marine, de deux sur trois. Le nouveau Belgica ainsi que le Godetia navigueront avec le nouveau drapeau.



Pavillon pour les Navires Auxiliaires de la Marine.

**La F.R.M.E.**  
**Section « Georges ATTOUT » Namur & Environs organise :**

Le mercredi 27 septembre 2023 une visite chez :  
«Les Loups Verts»

Les frais de transport sont à charge des participants.

Programme de la journée :

09 Hr 00 : Arrivée au Corps de Garde Principal, Parking sur la Plaine de Parade.  
Chaussée de Liège 65, 6900 Marche-en-Famenne

09 Hr 30 : Visite du Musée.

11 Hr 00 : Static Show.

12 Hr 30 : Repas au DOLMEN Menu du Jour (Potage, Plat Principal, Dessert café, Eau).  
Softs via distributeur dans la salle. Petites bouteilles de vin disponibles.  
Il y a moyen de prévoir un menu adapté pour les régimes spéciaux .

14 Hr 00 : Visite de la zone bâtie.

15 Hr 30 : Verre de l'amitié au BAR Volontaire.

16 Hr 30 : Fin d'activité.

Suivant le nombre de participants nous pourrons être réparti en plusieurs groupes.

Concernant la réservation, nous aurons besoin pour chaque participant de :

- ◆ Nom
- ◆ Prénom
- ◆ N° Registre national
- ◆ Plaque d'immatriculation du véhicule(s)
- ◆ Caractéristiques des Veh (marque, modèle et couleur de chaque Veh)

A transmettre si possible par e-mail à l'adresse : [info@frme-namur.be](mailto:info@frme-namur.be)



PAF : 15 €

**Inscriptions attendues au plus tard pour le 08 septembre.**

**Concernant la participation, seul le virement sur le compte de la section fait foi d'inscription.**  
**BE 90-0000-7933-9532**

En référence : ChA 09/23 le nom du membre et le nombre de réservations.

## Historique

Par Arrêté Royal du 10 mars 1933, le 10e de Ligne devient le Régiment des Chasseurs Ardennais. Ses attributs distinctifs seront désormais:

- le bientôt légendaire béret vert
- la hure de sanglier
- l'écusson vert sapin, passepoilé de pourpre

L'esprit des nouveaux Chasseurs Ardennais est ainsi créé dès le départ : être en tous points dignes du Régiment dont ils ont hérité le passé et les citations.

Ce Régiment de Chasseurs Ardennais donnera bientôt naissance à trois "groupements mixtes" :

- le premier bataillon, augmenté d'un bataillon de cyclistes-frontière stationné à Arlon
- le deuxième, augmenté d'un bataillon de cyclistes-frontière, à Bastogne
- le troisième, augmenté d'un bataillon de cyclistes-frontière, à Vielsalm

Vivant dans leur Ardenne "comme un poisson dans l'eau", les Chasseurs Ardennais, coiffés du béret vert à la hure de sanglier, gratifiés d'une marche entraînante qui devient une chanson que beaucoup de jeunes du pays connaissent.

C'est le 15 septembre 1934, au cours d'une imposante cérémonie sur la plaine de Waltzing à Arlon, que les trois groupements mixtes, qui seront trois régiments dès 1937, reçoivent leur drapeau des mains du Roi Léopold III.

Le 10 mai 1940, les Allemands franchissent la frontière et se ruent vers l'ouest. Pendant toute la durée de la campagne, les Chasseurs Ardennais vont rester à la pointe du combat. Partout et durant dix-huit jours, ils rempliront leurs missions au-delà de ce qui leur était demandé. Les noms de Bodange, Strainchamps, Bastogne, Chabrehez, Vielsalm, Rochelival, Temploux, la Dendre, l'Escaut, la Lys, Vinkt, Gottem ... jalonnent leurs combats et leurs sacrifices. Leur bataillon d'artillerie se fait littéralement massacrer sur le canal Albert. Une partie se reconstituera en France tandis qu'une autre combattra encore sur la Lys. Le bataillon Moto de Chasseurs Ardennais combat d'un bout à l'autre de la Belgique. La Lys, où deux divisions de Chasseurs Ardennais, voisines par hasard, car dans deux corps différents, combattent côte à côte jusqu'à l'ultime moment, leur contribution majeure à ces quatre jours de résistance va, selon Liddell Hart lui-même, donner un précieux délai aux forces alliées pour rembarquer avec succès à Dunkerque.

Beaucoup de Chasseurs Ardennais réussissent à échapper à la captivité et se retrouvent dans les maquis ardennais. Là-bas, leur béret vert devient le signe distinctif de nombreux autres résistants qui ne l'ont jamais porté auparavant. Près de mille Chasseurs Ardennais perdent la vie à la guerre. Les citations Ardenne, La Dendre 1940, Vinkt, la Lys, Canal Albert, Belgique 1940, seront octroyées à ces Régiments.

Reconstitué en 1946, retrouvant son béret vert dès l'année suivante, un bataillon de Chasseurs Ardennais bientôt suivi de cinq autres, tant dans les forces régulières que dans la réserve, vont instantanément retrouver l'esprit et les traditions de leurs anciens d'Arlon, de Bastogne et de Vielsalm dont les trois garnisons revivent d'ailleurs dans les traces des aînés.

Les victoires au célèbre Challenge Maréchal Leclerc en 1968 et 1971 (dont ils purent conserver le trophée en tant que derniers vainqueurs) ainsi que d'innombrables autres victoires dans les compétitions les plus variées, dont le célèbre Challenge du Fusilier d'Assaut, démontre la valeur de leur entraînement et le niveau de leur esprit de corps. Lors d'opérations au Congo, au Rwanda et au Burundi ainsi qu'à plusieurs reprises parmi les « casques bleus » en Slavonie orientale, en Bosnie et au Kosovo, ils se montrent parmi les meilleurs.

## **Pour tout versement**

Cotisation, banquet, commande d'équipement, activité trimestrielle, repas, don, autre ...

Le numéro de compte de la section est le :

**IBAN : BE90 0000 7933 9532**

**BIC : BPOTBEB1**

La seule adresse à inscrire sur le bulletin de versement :

**F.R.M.E. Sect NAMUR**

**Rue Marcel Betbeze 14/6**

**1080 Bruxelles**





VOUS PARTEZ EN  
PERMISSION DANS CINQ  
MINUTES?... FAUDRAIT  
LAVÉR TOUT ÇA AVANT!

